



CHARTRE DES BANQUES ALIMENTAIRES

Le fonctionnement des Banques Alimentaires repose sur le **DON** et le **PARTAGE**.
Il s'articule autour de quatre axes principaux.

1. L'APPROVISIONNEMENT

Un des buts de la Banque est la **lutte contre le gaspillage**.

L'action "Approvisionnement" tend à récupérer, dans le strict respect des impératifs d'hygiène :

- > des surplus agricoles,
- > des excédents de production du secteur agroalimentaire ou des denrées non commercialisables, mais consommables,
- > des surplus de cantines ou chaînes de restauration.

Mais aussi :

- > des apports du grand public par des collectes dans les grandes surfaces, les écoles, etc.

Tous ces apports doivent être gratuits.

2. LA DISTRIBUTION

Les Banques Alimentaires sont des Associations au service d'autres Associations qui **luttent contre la faim**.

Elles ne distribuent pas elles-mêmes aux personnes en détresse, mais passent obligatoirement par le canal d'Associations locales, groupes ou communautés en relation avec les personnes en situation de pauvreté.

Un accord d'approvisionnement gratuit est passé entre chaque Banque Alimentaire et les groupes ou associations bénéficiaires, sachant que chaque Banque Alimentaire ne dispose pas de tous les produits souhaités.

L'aide alimentaire est remise aux intéressés par chaque groupe ou association sous forme :

- > de repas dans des "restaurants sociaux",
- > de repas appelés "pains partagés" dans de petits lieux d'accueil,
- > de colis, etc...

3. LE FONCTIONNEMENT

Les Banques Alimentaires refusent le primat de l'argent ; leur démarche s'inscrit dans une volonté de promouvoir **une solidarité active et responsable**. Elles s'efforcent de donner le témoignage de la pauvreté par l'acceptation de la dépendance.

A cet égard, leur fonctionnement est assuré par :

- > les dons de matériel pour l'équipement,
- > la prise en charge des frais d'exploitation par des tiers,
- > la participation des associations,
- > les dons et subventions.

4. L'ANIMATION

Les Banques Alimentaires sont animées par des bénévoles et des associations d'inspirations spirituelles et humaines différentes.

Elles donnent ainsi le témoignage qu'on peut être différent et se mettre **ensemble au service des autres**.



Fédération Française des Banques Alimentaires

15, rue du Val-de-Marne, 94257 Gentilly cedex - Tél. : 01 49 08 04 70 - Fax : 01 49 08 04 71

Web : www.banquealimentaire.org - E-mail : ffba@banquealimentaire.org - 3615 BANQUEALIM

Association-loi 1901 déclarée le 11 octobre 1985 n° 94-03-003-1524 association de bienfaisance